



## Modalités de fonctionnement du cashback<sup>(1)</sup> achat Orange et du cashback<sup>(1)</sup> facture Orange

### I. Cashback achat Orange

#### 1. Principe

Si vous êtes client Orange Bank et que vous êtes détenteur de la carte Premium<sup>(2)</sup>, vous bénéficiez du cashback achat Orange : 5 % du montant TTC de vos achats d'équipement Orange payés avec votre carte bancaire ou votre paiement mobile<sup>(3)</sup> Orange Bank vous sont remboursés sur votre compte bancaire Orange Bank, dans la limite de 100€ par achat.

Si vous êtes détenteur du Pack Premium<sup>(4)</sup>, vous bénéficiez également du cashback achat Orange : 5 % du montant TTC des achats d'équipements Orange réalisés par votre enfant avec sa carte Plus<sup>(5)</sup> ou son paiement mobile Orange Bank (sous condition d'âge) vous sont remboursés sur le compte bancaire Orange Bank utilisé par votre enfant, dans la limite de 100€ par achat.

Cet avantage est :

- valable pour les achats d'équipements Orange réalisés par carte bancaire ou paiement mobile Orange Bank (détail ci-dessous),
- valable quel que soit le canal de souscription de la carte Visa Premium<sup>(6)</sup> et de la carte Premium,
- accessible dès la personnalisation du code secret de la carte Visa Premium ou dès la commande de la carte Premium ou de la carte Plus (souscrite pour un enfant mineur dans le cadre du Pack Premium depuis l'espace client).

#### 2. Fonctionnement du cashback achat Orange

Dès la réalisation d'un achat Orange éligible payé par carte bancaire ou par paiement mobile, vous recevez à titre indicatif un message<sup>(7)</sup> pour vous informer du montant de cashback que vous allez recevoir.

Il sera ensuite **versé sur le compte bancaire Orange Bank** sur lequel l'achat a été débité quelques jours après cet achat et sans action de votre part, au moment du débit réel de l'achat sur ledit compte (c'est-à-dire de sa comptabilisation).

Vous pouvez vérifier si l'achat Orange a réellement été débité depuis votre espace client Orange Bank dans la liste des transactions de votre compte bancaire Orange Bank, ou dans la liste des transactions du compte utilisé par votre enfant. Dans la liste d'opérations, sélectionnez l'opération concernée pour consulter son détail :

- Si à la ligne « Date débit », il est écrit « En attente », cela signifie que l'achat n'est pas encore réellement débité.
- Si à la ligne « Date débit » il y a une date, c'est que l'achat a été comptabilisé et donc réellement débité.

### 3. Les achats éligibles au cashback achat Orange

**Les achats Orange** payés avec votre carte Visa Premium ou votre carte Premium<sup>(2)</sup> Orange Bank ou, le cas échéant, avec la carte Plus de votre enfant dans le cadre du Pack Premium sont éligibles au cashback uniquement s'ils sont réalisés, en France Métropolitaine, à la Réunion et à Mayotte :

- en boutiques Orange et, depuis le 9 avril 2020, en boutiques Mood.
- sur internet uniquement sur les sites suivants : orange.fr, sosh.fr, reunion.orange.fr, sosh.re,
- auprès du service client Orange par téléphone.

Les achats Orange réglés avec votre paiement mobile Orange Bank ou, le cas échéant, avec le paiement mobile<sup>(3)</sup> Orange Bank de votre enfant dans le cadre du Pack Premium sont éligibles au cashback uniquement s'ils sont réalisés en France Métropolitaine, à la Réunion et à Mayotte, en boutiques Orange et en boutiques Mood.

Le cashback n'est **pas applicable** sur les achats Orange suivants, payés par carte bancaire ou réglés par paiement mobile :

- Le paiement d'un abonnement téléphonique (fixe ou mobile) ou internet (fixe ou mobile) Orange ou Sosh,
- L'achat de cartes ou recharges prépayées.

En outre, le cashback n'est **pas applicable** sur les achats Orange suivants, payés par carte bancaire :

- Les achats effectués dans une boutique des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) ou de Guyane,
- Les achats sur les sites caraïbe.orange.fr, soshcaraïbe.fr.

Le montant du cashback est **plafonné à 100€** maximum TTC par achat.

## 4. En cas de remboursement de l'achat Orange

Si l'achat Orange est remboursé<sup>(8)</sup>, le montant du **cashback préalablement versé sera annulé** et débité du compte bancaire Orange Bank concerné.

En cas de remboursement partiel de vos achats ou, le cas échéant, de ceux de vos enfants dans le cadre du Pack Premium (ex : remboursement d'un seul achat sur deux achats figurant sur une même facture), le montant du cashback correspondant à l'achat qui a été remboursé sera débité du compte bancaire Orange Bank concerné.

## 5. Durée de l'avantage Cashback achat Orange

Cet avantage est à durée indéterminée. En cas de modification ou d'arrêt de l'avantage Cashback achat Orange, vous en serez alors informés par tout moyen à disposition d'Orange Bank au moins deux mois avant la date d'application effective de la (des) modification(s).

# II. Cashback facture Orange

## 1. Principe

Si vous êtes client Orange Bank et que vous êtes détenteur **de la carte Premium<sup>(2)</sup> ou du Pack Premium<sup>(4)</sup>**, vous bénéficiez du **cashback facture Orange : 5% du montant TTC des factures Orange prélevées sur votre compte bancaire Orange Bank ou sur le compte bancaire utilisé par votre enfant dans le cadre du Pack Premium vous sont remboursés sur le compte qui a été prélevé, dans la limite de 3€ par mois.**

Cet avantage est :

- valable pour les factures Orange prélevées sur votre compte bancaire Orange Bank ou sur le compte bancaire utilisé par votre enfant dans le cadre du Pack Premium,
- valable quel que soit le canal de souscription de la carte Visa Premium<sup>(6)</sup> et de la carte Premium,
- accessible dès le prélèvement effectif<sup>(9)</sup> des factures Orange sur le compte bancaire Orange Bank concerné.

## 2. Fonctionnement du cashback facture Orange

Au moment du prélèvement des factures Orange (par prélèvement ou TIP SEPA), 5% du montant de ces factures vous sera remboursé, dans la limite de 3 € par mois. Ce montant est **versé sur le compte bancaire Orange Bank concerné**, sans action de votre part, au moment du débit réel de votre facture Orange sur ledit compte.

Cet avantage n'est **pas applicable** sur les factures Orange payées par carte bancaire.

### **3. Les factures éligibles au cashback facture Orange**

Les factures Orange éligibles au cashback sont :

- Les factures concernant un abonnement téléphonique (fixe ou mobile) Orange,
- Les factures concernant un abonnement internet (fixe ou mobile) Orange.

Ces factures doivent être effectivement prélevées sur l'un de vos comptes bancaires Orange Bank.

Ces factures sont éligibles au cashback uniquement si elles concernent un abonné Orange internet ou mobile en France Métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer à l'exception de Saint Martin et Saint Barthélémy.

Le montant du cashback est **plafonné à 3 €** maximum TTC par mois glissant

### **4. Durée de l'avantage Cashback facture Orange**

Cet avantage sera appliqué tout au long de la durée de la domiciliation de votre facture Orange sur le compte bancaire Nouvelle offre Orange Bank .

En cas de modification ou d'arrêt de l'avantage Cashback facture Orange, vous en serez alors informés par tout moyen à disposition d'Orange Bank au moins deux mois avant la date d'application effective de la (des) modification(s).

## **III. Protection des données personnelles dans le cadre du cashback achat Orange et du cashback facture Orange**

Les informations collectées et traitées dans le cadre du cashback achat Orange et du cashback facture Orange sont destinées à Orange Bank et à Orange, co-responsables de traitement. Elles peuvent également être communiquées aux sous-traitants des co-responsables de traitement dans les limites nécessaires à l'exécution des finalités décrites ci-après :

- Vérification de l'éligibilité du Client ;
- Gestion du remboursement des achats ;
- Attribution des avantages du cashback achat Orange et du cashback facture Orange ;

- Réalisation des animations commerciales et des campagnes publicitaires ;
- Organisation des études d'opinion, de satisfaction et des études statistiques ;
- Analyse des usages des produits et services, pour améliorer nos offres et proposer des produits et services qui vous correspondent ;
- Respect de nos obligations légales et réglementaires, qui sont notamment:
  - la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la conformité à la réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos, la lutte contre la fraude fiscale, la gestion du contrôle interne et du risque opérationnel ;
  - les réponses aux demandes émanant des autorités publiques ou judiciaires dûment autorisées ;
  - L'exercice de vos droits.

Dans le cadre du cashback achat Orange et du cashback facture Orange, Orange Bank et Orange collectent directement les données suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, civilité, code postal, date de naissance, identifiant client, numéro de compte,
- Données de transaction : montant, heure et date des achats ou des prélèvements, commerçant, numéros d'autorisation des paiements.

Conformément à la politique de la protection des données personnelles d'Orange Bank et d'Orange :

- Les données des Clients Orange Bank seront conservées pendant cinq (5) ans suivant le terme de la relation commerciale conformément aux dispositions de l'article L561-12 du code monétaire et financier. Les données des Clients Orange seront conservées pendant trois (3) ans suivant le terme de la relation commerciale,
- Les données comptables pourront être conservées pendant une durée de dix (10) ans conformément aux dispositions de l'article 123-22 du code de commerce,
- Les données traitées pour gérer les éventuels contentieux et litiges seront supprimées lorsque les recours ne sont plus possibles contre la décision rendue pour la faire exécuter.

Orange Bank et Orange mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués selon la législation applicable.

Conformément à la législation nationale et européenne relative à la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant ainsi que leur portabilité ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie signée d'un justificatif d'identité, être exercés à tout moment par voie électronique à [dpo@orangebank.com](mailto:dpo@orangebank.com) ou par courrier postal au Délégué à la protection des données d'Orange Bank - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Pour toute information complémentaire sur les traitements mis en œuvre par Orange Bank, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des données aux adresses précitées ou consulter la rubrique protection des données de notre site internet.

## **IV. Réclamations**

Insatisfait ? Pour nous faire part de tout mécontentement ou insatisfaction lié au fonctionnement de nos services ou lié à nos produits, reportez-vous à la page Réclamations de notre site internet Orange Bank : <https://www.orangebank.fr/faqs/comment-nous-faire-part-de-votre-mecontentement>

Les contestations portant sur les factures Orange (montant, contenu) ou le fonctionnement des équipements Orange achetés à l'aide de la carte bancaire ou le paiement mobile Orange Bank devront être adressées à Orange SA (voir conditions sur Orange.fr).

(1) Remboursement (2) Cartes payantes délivrées après accord d'Orange Bank. Voir conditions et tarifs en vigueur sur orangebank.fr. (3) Paiement mobile Orange Bank soumis à conditions, réservé aux titulaires d'une carte bancaire « Nouvelle offre Orange Bank ». Sous réserve d'éligibilité et de compatibilité des équipements. Carte bancaire délivrée sous conditions par Orange Bank. Voir informations sur orangebank.fr. (4) Offre groupée de services, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Voir conditions et tarifs sur orangebank.fr. (5) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Voir conditions dans la documentation contractuelle, disponible sur orangebank.fr (6) La carte Visa Premium n'est plus commercialisée par Orange Bank et a été remplacée par une carte Premium Mastercard. (7) Sous réserve de disponibilité. Les messages reçus ne peuvent servir de preuve pour réclamer le montant de cashback<sup>(1)</sup> indiqué. Par exemple, il peut exister un écart au centime près entre le montant indiqué dans le message et le montant effectivement versé sur votre compte bancaire. C'est le montant versé sur votre compte qui fait foi. Il peut également arriver que le message soit envoyé alors que le paiement a été rejeté. Dans ce cas, aucun cashback<sup>(1)</sup> ne sera versé au client puisque l'achat n'a pas eu lieu. (8) Selon conditions contractuelles ou réglementations applicables. (9) Par prélèvement effectif, on entend prélèvement effectivement débité sur le compte bancaire..

Orange Bank - SA au capital de 800 775 712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Orias n°07 006 369 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Orange peut commercialiser les produits et services bancaires d'Orange Bank en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement. Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 111, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre - Orias n°13 001 387.